

Une enquête réalisée par l'URH, afin d'alimenter un bilan national de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), apporte une vision réelle des modalités d'utilisation de ce dispositif via une analyse quantitative et qualitative réalisée sur la période 2016 / 2019.



L'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour les logements sociaux situés dans les QPV constitue **un levier social de premier ordre** pour prendre en compte les spécificités de ces quartiers.

Ce dossier propose une infographie retraçant l'investissement des bailleurs pour les QPV. L'étude précise notamment la ventilation des dépenses allouées aux actions de proximité entre la **Vie de quartier**, la **tranquillité** et le **cadre de vie**. Il en ressort un certain équilibre avec une légère dominante pour ce dernier.

Sur le volet qualitatif, l'étude illustre des actions menées au service des habitants pour lesquelles des fiches détaillées sont proposées.

La valorisation de ces actions se poursuivra sur l'année 2021 dans le cadre du partenariat entre l'IREV et l'URH qui viendra enrichir ce dossier.

[Lien vers le dossier](#) [1]

Type d'actualites: [Information régionale](#) [2]

Dates: Vendredi 30 octobre 2020 - 11:00

Publié le 30 octobre 2020

URL de la source (modifié le 31/08/2021 - 12:16): <https://www.irev.fr/actualites-0/lurh-publie-son-bilan-de-lutilisation-labattement-de-la-taxe-fonciere-sur-les>

Liens

[1] <http://www.unionhabitat-hautsdefrance.org/2020/10/04/dossier-utilisation-de-labattement-de-tfpb-par-les-bailleurs-sociaux-en-hauts-de-france/>

[2] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/4317>